



CERTIPHYTO PRIMO ACCEDANT

Utilisation des produits phytopharmaceutiques Catégorie Décideur en exploitation agricole non soumise à agrément

2 JOURS EN PRÉSENTIEL (14H)
HORAIRES : 9H30 - 13H ET 14H - 17H30

PUBLIC : Agriculteurs, agricultrices et salarié(e)s de la région des Hauts-de-France.

PRE-REQUIS : Aucun

DATES ET LIEUX à définir lors de l'inscription :
Maison des Agriculteurs – ZA, 2 rue de l'Épau – 59230 SARS ET ROSIERES OU Pôle agricole des Flandres – Bureau FDSEA – La CREULE – 59190 HAZEBROUCK

METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS

MATERIELS :

- Présentation orale et sur PowerPoint
- Livret remis au stagiaire
- Echanges tout au long de la formation

METHODES D'EVALUATION :

Questionnaire informatique de 30 questions.
Minimum de 15 réponses correctes pour valider le certificat.

TARIFS :

- 300€ par participant ou prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles
- Frais de repas à votre charge.



EQUIPE ENCADRANTE :

Intervenant : Conseiller en Production Végétale de la Chambre d'Agriculture et Christian GOMET, conseiller PAC et réglementation à la FDSEA 59 depuis 34 ans.

Responsable de stage : Christian GOMET
Tél. : 03 27 09 19 26 - cgomet@fdsea59.fr

Responsable pédagogique : Claire REGNAUT
Tél. : 03 27 09 99 41 - cregnaut@fdsea59.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir ou consolider les connaissances en matière de :

- Réglementation et sécurité environnementale,
- Prévention des risques pour la santé et sécurité,

Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

PROGRAMME

SÉANCE 1 :

Objectifs pédagogiques : Connaître la réglementation et la protection de l'utilisateur, de l'environnement et du consommateur.

Contenu : Réglementation de la mise sur le marché des produits et leur utilisation – Condition de stockage des produits phytopharmaceutiques.

SÉANCE 2 :

Objectifs pédagogiques : Connaître les notions de risque et de sécurité.

Contenu : Voies de contamination et effets pour l'utilisateur et le consommateur – Conséquences sur l'environnement (eau, air et sol) – Prévention des risques – Consignes et gestes d'urgence – Moyens et outils de protections collectifs et individuels (EPI).

SÉANCE 3 :

Objectifs pédagogiques : Connaître les méthodes de réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Contenu : Sensibilisation à la protection intégrée – Identification des maladies, insectes et auxiliaires – Modes de lutte (biologique, physique, protection intégrée).

SÉANCE 4 :

Objectifs pédagogiques : Vérifier les connaissances

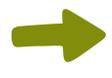
Contenu : Questionnaire à choix multiples (QCM) de 30 questions reprenant les thèmes des modules étudiés durant la formation.



Taux de réussite : 100%

Infos et inscription au 03.27.09.19.26

MODALITÉS, CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, RÉGLEMENT INTÉRIEUR SUR NOTRE SITE INTERNET



Les personnes ayant des besoins particuliers sont invitées à nous contacter pour étudier les possibilités de suivre la formation

Référent handicap : Claire REGNAUT
Tél. : 03 27 09 99 41 - cregnaut@fdsea59.fr

FDSEA 59 - Maison des Agriculteurs - 2 rue de l'épau
59230 SARS ET ROSIERES

V2 au 24/10/2024